

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Assistant(e) Maternel(le)

ne présentant que les épreuves EP1 et EP3

- Session 2023 –

NOTICE D'INFORMATION

Cette note concerne les candidats au CAP AEPE relevant :

- de l'enseignement à distance
- de la formation continue (hors GRETA)
- du statut « candidat individuel »

Pour consulter le référentiel du diplôme (règlement d'examen et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) cliquer sur le lien suivant :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

Le rectorat de l'académie de Dijon n'intervient en aucun cas dans les démarches contractuelles entre le candidat et sa structure d'accueil.

CALENDRIER DES ÉTAPES

Calendrier	PROCÉDURE
Du 18 octobre au 24 novembre 2022	Inscription sur le site académique de Dijon : www.ac-dijon.fr
9 décembre 2022	Retour des confirmations d'inscriptions au Rectorat.
31/03/2023 	Les candidats doivent envoyer les justificatifs demandés au rectorat de Dijon. Ils doivent être envoyés le 31/03/2023 au plus tard, UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE, en recommandé simple ou courrier suivi (le cachet de la poste faisant foi). <u>Les attestations envoyées par mail ou après le 31/03/2023 ne seront pas validées.</u> Une preuve d'envoi pourra être demandée en cas de litige.
Mai 2023	Les convocations seront déposées dans le compte « candidat » de l'application « Cyclades »
Mi-mai/ Juin 2023	Déroulement des épreuves EP1 et EP3.
Juillet 2023	Publication des résultats. Les relevés de notes seront déposés dans le compte « candidat » de l'application « Cyclades ».

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

PRÉINSCRIPTION SUR INTERNET

Rappel : se préinscrire sur le site académique : www.ac-dijon.fr

Du 18 octobre au 24 novembre 2022

Rubrique : EXAMENS ET CONCOURS

Un guide d'inscription est proposé sur la page d'accueil. N'hésitez pas à le consulter.

CHOIX IMPÉRATIF DU CODE SPÉCIALITÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- **3320M** pour les assistants maternels

CHOIX DU DÉPARTEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES

En sélectionnant le code : « isolés 21 » ou « isolés 58 » ou « isolés 71 » ou « isolés 89 », selon le lieu de votre domicile, vous avez l'assurance de passer les épreuves dans votre département de résidence.

CHOIX DE LA FORME DE PASSAGE

- Lors de votre inscription vous avez la possibilité de vous inscrire sous la forme GLOBALE si vous souhaitez passer toutes les épreuves et obtenir votre diplôme en 2023. (Voir Notice CAP AEPE)

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

À l'issue de votre inscription sur internet, vous allez recevoir, dans votre compte « cyclades », votre CONFIRMATION D'INSCRIPTION reprenant les informations saisies que vous devez renvoyer en respectant les étapes ci-dessous :

- vérifier les informations saisies,
- corriger les informations erronées au stylo rouge,
- joindre les pièces justificatives,
- dater et signer le document.

Vous devez impérativement renvoyer la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées au rectorat de Dijon PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT (cachet de la poste) pour le 09 décembre 2022.

Votre inscription ne sera validée qu'après réception de ces documents par le rectorat.

Dans le cas contraire, le rectorat procédera à l'annulation de votre pré-inscription.

DEFINITIONS DES EPREUVES

EP1 Accompagner le développement du jeune enfant - Coef 6 - Durée d'épreuve orale : 25 min

Le(la) candidat(e) présente **deux fiches (1 fiche = 1 recto ou 1 recto/verso) format A4** :

- l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien
- l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Chaque fiche présentera le contexte d'intervention et décrira les activités.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte ;
- adopter une posture professionnelle adaptée ;
- mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné ;
- mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant ;
- réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.



En l'absence de l'ensemble des fiches conformes apportées le jour de l'épreuve au centre d'examen, le(la) candidat(e) ne sera pas interrogé(e) et se verra attribuer 0/20 à cette épreuve (qui n'est pas éliminatoire).

Les 2 fiches doivent être apportées en 2 exemplaires le jour de l'épreuve EP1. **Elles ne doivent surtout pas être jointes au dossier d'inscription.**

En l'absence de l'attestation de PFMP ou d'activité et d'expérience professionnelle relative au contexte d'intervention choisi auprès d'enfants de 0 à 3 ans, le(la) candidat(e) ne sera pas autorisé(e) à passer l'épreuve. La note de 0/20 lui sera attribuée (qui n'est pas éliminatoire). Il(elle) pourra se présenter à l'épreuve EP3.

EP3 Exercer son activité en accueil individuel – Coef 4 –

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- organiser son action ;
- négocier le cadre de l'accueil ;
- assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ;
- élaborer des repas.

1. Avec projet d'accueil réel*(PAR) : durée d'épreuve orale : 25 min

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AGRÉÉ(E)S (AMA) ET EMPLOYÉ(E)S À DOMICILE : Vous avez la possibilité de présenter un projet d'accueil réel (PAR) qui prend appui sur le contexte d'intervention professionnel du domicile. Dans ce cas, vous devez vous présenter le jour de l'épreuve au centre d'examen munis de 3 exemplaires de votre PAR.

Sans votre dossier vous ne pourrez pas passer l'épreuve et il vous sera attribué la note de 0/20 (note qui n'est pas éliminatoire).

2. Sans projet d'accueil réel (sans PAR) : durée de l'épreuve 2h (1h30 de préparation + 25 minutes d'épreuve orale).

Le(la) candidat(e) présente **un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire**. Le temps de préparation de cette situation est de 1h30.

Le choix est définitif au moment de l'inscription.

IMPORTANT :

BÉNÉFICES DE NOTES : Si vous avez déjà passé l'épreuve EP1 ou EP3 du CAP AEPE, il vous est possible de conserver la note obtenue. Si vous avez passé l'ancien CAP petite enfance, aucun bénéfice de notes n'est possible.

Dispense d'épreuve : Comme vous ne passez pas la totalité de l'examen, vous ne pouvez pas être dispensé(e)s d'épreuve.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EXIGÉE

Il est demandé de fournir **IMPÉRATIVEMENT** les documents justifiant de l'expérience professionnelle **EFFECTIVEMENT RÉALISÉE**.

Lieux d'exercice :

- **Assistant(e) maternel(le) agréé à domicile en exercice ;**
- **MAM : maison d'assistants maternels.**

CONDITIONS	PIÈCES À FOURNIR
14 semaines soit 448 heures d'expérience professionnelle avec une période (*) obligatoire auprès d'un public âgé de 0 à 3 ans. Au cours des 3 dernières années.	Certificat de travail (ou attestation) précisant la <u>durée</u> et <u>l'âge des enfants</u> + copie de l'agrément assistant maternel. + Attestation de stage (page 5) si vous avez besoin de compléter l'expérience professionnelle.

*La durée de cette période doit être choisie en fonction des besoins de chaque candidat. Nous recommandons une période minimale de 2 semaines, dans l'académie de Dijon, pour acquérir les compétences évaluées en EP1.

ATTENTION :

En l'absence de l'un des documents, le candidat ne pourra pas passer l'épreuve. Aucune dérogation ne sera accordée.

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION AVANT LE 09 DECEMBRE 2022

DOCUMENTS À ENVOYER PAR VOIE POSTALE (cachet de la poste)

LES DOCUMENTS ENVOYES PAR MAIL NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE

TOUS LES CANDIDATS DOIVENT FOURNIR UNE PHOTOCOPIE (recto-verso) DE LEUR PIECE D'IDENTITE

Candidat(e)s inscrit(e)s en formation continue ou en enseignement à distance sous statut scolaire	Attestation d'inscription en formation continue ou en enseignement à distance (ex : GRETA, CNED ...)
Candidat(e)s assistant(e)s maternel(le)s	Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le)

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE 31 MARS 2023

DOCUMENTS À ENVOYER PAR VOIE POSTALE (cachet de la poste)

LES DOCUMENTS ENVOYES APRES LE 31 MARS 2023 OU PAR MAIL NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE. VOTRE INSCRIPTION A L'EXAMEN SERA ANNULEE.

Il est conseillé aux candidats de garder une copie de ces documents

- Attestation(s) de l'expérience professionnelle
- **Et /ou** Attestation de stage ou PFMP (si complément effectué)

ATTESTATION Session 2023

de stage ou PFMP (si complément effectué)

d'expérience professionnelle

Cocher la case correspondante à compléter pour chaque période de stage, PFMP ou expérience professionnelle.

l'organisme d'accueil ou l'employeur

N° SIRET :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste employer, avoir employé ou avoir eu en stage la personne désignée ci-dessous :

Nom de naissance : Nom d'usage (ou d'épouse) :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

du ... / ... /20... au ... / ... /20... soit une durée effective totale de jours soitheures.

Après d'un public d'enfants : 0 à 3 ans 3 à 6 ans

Signature et cachet de l'employeur, de la structure ou de l'organisme d'accueil (obligatoire)

Fait à, le

POUR REALISER LES ACTIVITES SUIVANTES :

<p>1. ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Mise en œuvre d'activités d'éveil :</p> <p>.....</p>
<p>2. PRENDRE SOIN ET ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS LES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Application des protocoles liés à la santé de l'enfant :</p> <p>.....</p>
<p>3. INSCRIRE SON ACTION DANS LE RESEAU DES RELATIONS ENFANT-PARENTS-PROFESSIONNELS (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Accueil de l'enfant et de sa famille :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels :</p> <p>.....</p>
<p>4. EXERCER SON ACTIVITE EN ECOLE MATERNELLE (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance pédagogique au personnel enseignant :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux :</p> <p>.....</p>
<p>5. EXERCER SON ACTIVITE EN ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) ET EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique :</p> <p>.....</p>
<p>6. EXERCER SON ACTIVITE A SON DOMICILE, CELUI DES PARENTS OU EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (cocher et détailler)</p> <p><input type="checkbox"/> Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Sécurisation des espaces de vie de l'enfant :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant :</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> Élaboration des repas :</p> <p>.....</p>